

## **REUNION DU 14 JANVIER 2025**

Le quatorze janvier deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Alain Dumont, M. Dominique Leroux, Mme Louise Lecordier, M. Michel Grivel, Mme Stella Cogent, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Edith Houdan, Mme Coralie Bellanger, M. Jean-Claude Proux M. Loïc Bihel

Représenté : M. Michel Jourdan (pouvoir à Mme Edith Houdan)

Excusées : Mme Agnès De Saint Denis, Mme Emilie Simonin,

Date de convocation et d'affichage : 07 janvier 2025

### **OBJET : CESSION A TITRE GRATUIT DU TERRAIN DE L'ÉCOLE DES POTERIES À L'INTERCOM ISIGNY OMAHA**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 12 ( 11 + 1 pouvoir)

Délibération affichée du 22 janvier 2025 au 22 mars 2025

Vu le projet de construction de l'école des Poteries par la communauté de communes sur la commune du Tronquay,

Vu l'acquisition par la commune des terrains cadastrés B978 en date du 19 septembre 2018 et B981 en date du 14 mai 2018,

Vu l'engagement de la commune, à céder à titre gracieux à la communauté de communes le terrain nécessaire à l'implantation d'un groupe scolaire au Tronquay,

Vu l'article L 3112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le bornage du terrain établi par le cabinet Philippe Cavoit en 2024, la surface totale du terrain que la commune du Tronquay doit céder à la communauté de communes est de 6 265 m<sup>2</sup> conformément au plan de division, de bornage et de servitudes joint à la présente délibération. Cette surface de terrain de 6 265 m<sup>2</sup> correspond à l'implantation du groupe scolaire et d'une possible extension dans le futur ;

Considérant qu'un acte authentique de propriété sera nécessaire pour établir ce changement de propriété ;

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,**

- ACCEPTE la cession à titre gratuit du terrain de 6 265 m<sup>2</sup> qui s'étend sur les parcelles cadastrées B978 et B981, sur lequel est implanté le groupe scolaire des Poteries,
- DIT que les frais de bornage et d'établissement de l'acte notarié de propriété sont à la charge de la communauté de communes,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession du terrain à la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom.

**ADOPTÉE À :** l'unanimité

## **OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE DE MADAME LOUISE FLEURY**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 12 ( 11 + 1 pouvoir)  
Délibération affichée du 22 janvier 2025 au 22 mars 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune d'acquérir une partie du terrain appartenant à madame Louise FLEURY, sis 57 route de Bayeux Saint-Lô et cadastré section B n° 289.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de division et de bornage réalisé par le Cabinet Philippe CAVOIT. La partie cédée à la commune du Tronquay représente une superficie d'environ 8000 m<sup>2</sup>.

Après étude du plan **et après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 289 pour une superficie de 8000 m<sup>2</sup>,
- VALIDE le projet de division et de bornage réalisé par le cabinet Philippe CAVOIT,
- AUTORISE madame le Maire ou le 1er adjoint à signer tous les actes nécessaires à la présente acquisition chez Maître LATRUBESSE.

**ADOPTÉE À :** l'unanimité

## **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR SORTIE SCOLAIRE**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 12 ( 11 + 1 pouvoir)  
Délibération affichée du 22 janvier 2025 au 22 mars 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'aide financière reçue en mairie par Monsieur et Madame PELLERIN afin de financer la sortie scolaire de Paul PELLERIN, élève au Collège de la Mine du Molay-Littry.

Il s'agit d'une sortie à destination de JERSEY le 16 mai 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- DÉCIDE d'accorder une subvention de 30 euros pour la sortie scolaire de Paul PELLERIN,
- DIT que cette somme sera versée sur le compte bancaire de Monsieur et Madame PELLERIN,
- DIT que cette dépense sera comptabilisée au compte 65748 du budget 2025.

**ADOPTÉE À :** l'unanimité

## **Dossiers abordés lors du conseil municipal :**

### **➔ Echange parcelles M. et Mme HURAULT/Commune du Tronquay**

Une délibération a été validée lors de la réunion du conseil municipal mais ne sera pas notifiée à la sous-prefecture pour la raison suivante :

Le 15 janvier 2025 M. HURAULT a contacté la mairie pour prévenir que la famille MARESQ venait de lui proposer d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°26. Cette acquisition par M. HURAULT remet en question une partie de l'échange de parcelles avec la commune du Tronquay.

Une autre proposition d'échange de terrain sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

#### ➔ **Parking du groupe scolaire**

Le conseil municipal, au vue de l'état dégradé de la bande roulante du parking utilisé par le groupe scolaire depuis seulement 4 mois, s'inquiète des dégradations et émet des réserves pour l'entretien de celui-ci.

Le conseil municipal a des doutes sérieux sur la qualité des matériaux utilisés pour réaliser le béton bitumeux.